



**Stéphane Moreau, Bourgmestre,
Robert Grosch, Echevin des Finances :
UN BUDGET 2013 EN ÉQUILIBRE
UN PLAN AMBITIEUX D'INVESTISSEMENTS
PAS D'AUGMENTATION DE TAXES !**

Du nouveau pour la police de la zone « Ans-Saint-Nicolas »

DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX SITUÉS À L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANS

L'ancien commissariat situé au rez-de-chaussée de l'Administration communale d'Ans déménage.

Depuis le lundi 18 mars 2013, les nouveaux bureaux de la police seront opérationnels rue Henri Delvaux n° 11 à Ans, sur le site de l'ancienne Gendarmerie.

Ainsi, tous les citoyens désireux de déposer plainte auprès du service pourront s'y rendre en semaine, de 8h à 18h et le samedi de 9h à 17h. Pour tous renseignements complémentaires : 04 320 22 00.

Avis aux personnes âgées

Un voleur de sexe masculin, environ 25 ans, taille 1 m 80, corpulence mince, cheveux courts, sévit actuellement sur les communes de Saint-Nicolas et Ans. Prétextant une panne de voiture, il tente de s'introduire chez ses victimes. En cas de doute, n'hésitez pas à prévenir le 101.



Le mot du Bourgmestre



Le printemps pointe enfin le bout de son nez et avec lui, les travaux et manifestations de saison reviennent.

Le premier travail de cette année fut le **budget communal 2013**. Il se veut prudent, citoyen et ambitieux (p. 4-5).

La météo plus clémente incite aux escapades et balades, le cas échéant avec son animal de compagnie, dont les chiens. La possession de certaines races de **chiens** dont les spécimens sont **potentiellement dangereux**, est étroitement réglementée. Retrouvez cette réglementation en **pages 6 et 7**.

Le soleil vous donnera peut-être envie de vous (re)mettre au sport, par exemple en **courant pour votre forme** (p. 8-9). A moins que vous ne préfériez regarder les autres le pratiquer à l'occasion de la **Classique Liège-Bastogne-Liège** (p. 20-21) éventuellement près de la ligne d'arrivée en remportant des places grâce à notre concours.

La santé est également mise à l'honneur avec le nouveau « **Passeport-Santé** » (p. 10).

Le **troisième âge** est toujours et encore au centre de l'attention de l'échevinat du même nom (p. 11).

La **tombola du Commerce ansois** a ses gagnants (p. 13).

Pour ceux qui préfèrent la culture, le programme est riche. L'**agenda du Centre culturel** (p. 12), **Mai en couleurs** et les **Nouveaux Talents de l'Art Lyrique** (p. 19), le Château de Waroux (p. 23) ou encore le **Printemps de Waroux** (p. 24) s'offrent à vous !

Vous êtes plutôt « nature » ? Découvrez quelques aspects des **haies** (p. 22).

Côté **sécurité**, il y a aussi du nouveau.

Tout d'abord avec le déménagement du service d'**accueil de la police** qui ne se fait plus dans le bâtiment de l'administration communale mais dans ceux de la Zone de Police, rue Delvaux n° 11 à Ans (p. 2).

Mais également, avec la **création de Patrouilles Anti-Criminalité** (p. 18), la descente de la Police Spéciale et plus particulièrement de **Jess Long à Ans** (p. 16).

Veillez également au grain avec la modification de certaines règles qui s'imposent aux automobilistes en matière de **disque de stationnement** (p. 17).

Enfin, retrouvez les nouvelles des familles (p. 15-16).

Bonne lecture et joyeux printemps !

Stéphane MOREAU,
Bourgmestre



Stéphane Moreau, Bourgmestre
Robert Grosch, Échevin des Finances

Un budget en équilibre - un plan ambitieux
d'investissements - pas d'augmentation de taxes :

le budget 2013 est voté

C'est le 25 février que le Conseil communal a approuvé, majorité contre opposition, le budget communal pour l'exercice 2013.

Malgré le contexte économique difficile que connaissent toutes les communes, accentué encore par un très malencontreux ralentissement de la perception des recettes fiscales ristournées par le Ministère des Finances, ce budget a pu être présenté en léger boni (+ 155.000 €).

Pour y parvenir, et surmonter cet handicap fiscal chiffré à 470.000 €, le Collège communal a dû faire preuve de la plus grande **prudence** dans la préparation de ce budget, en réalisant une analyse fine des recettes et des dépenses, tout ayant égard pour les engagements pris envers la population.

Le fruit de cet important travail est d'autant plus positif que le budget proposé maintient, sans augmentation de taxes, l'ensemble des services rendus à nos concitoyens, ainsi que le volume global de l'emploi.

Il traduit tout autant la volonté d'inscrire résolument la commune dans une politique de développement durable, d'intensifier les actions en faveur du Troisième Age, d'exploiter de façon encore plus professionnelle et permanente, le potentiel culturel exceptionnel qu'offre le château de Waroux, ainsi que de maintenir l'intégralité des politiques sociales développées, entre autres, par le C.P.A.S.

Ce budget 2013 contient également les moyens nécessaires à la concrétisation des premiers axes de la « déclaration de politique générale communale », véritable colonne vertébrale des projets que la majorité communale entend mener à bien au cours de la législature 2013-2018.

C'est donc bien d'un budget **citoyen** dont il s'agit puisque cette « déclaration de politique générale communale », votée le même jour par le Conseil communal, s'inspire largement des attentes des habitants, telles qu'elles ont

été clairement exprimées à la faveur de la récente campagne électorale et, surtout, des rencontres citoyennes régulièrement organisées depuis mai 2011.

Enfin, le budget communal pour l'exercice 2013 consacre la poursuite d'un **ambitieux** programme d'investissements, d'un montant total de 15 millions €, subsidié à concurrence de 11,8 millions €, destiné à embellir encore notre Commune et en compléter l'équipement.

On y trouve ainsi, notamment :

- le programme des revitalisations du Centre d'Alleur, du Cœur de Loncin et du Haut-Douy ;
- la création du parc des Coteaux ;
- la rénovation en profondeur, dans le cadre du programme triennal, des rues Jean Pauly, Pierre Lecharlier, du Béguinage et de la Nouvelle Route ;
- la mise en œuvre des projets « POLLEC » (Politiques Locales Energie-Climat), « àlapoubelle.be » (propreté publique et déchets sauvages) et VADA (Ville Amie Des Aînés) ;
- la restauration du château de Waroux.

Ce programme est complété par le futur commissariat central à Bonne Fortune, la finalisation de la construction de la nouvelle piscine à côté du hall des sports de Loncin et le plan exceptionnel d'investissements de la Société de Logements du Plateau qui s'achèvera, en 2013 et 2014, par la réfection intérieure et extérieure des « tours » de la Cité Vandervelde, à Loncin.

Les amateurs de chiffres et de comparaisons trouveront ci-après les détails de ce budget 2013, décidément **prudent, citoyen et ambitieux**.

TABLEAU DE SYNTHÈSE (ORDINAIRE)

	Exercices		
	Compte 2011	Budget 2012 (adapté)	Budget 2013
Recettes	28.389.519	29.402.684	29.758.680
Dépenses	28.661.589	29.823.984	29.604.440
Résultat	- 272.070	- 421.300	154.240

LES RECETTES ORDINAIRES (exercice propre)

Recettes %	Budget 2013		Budget 2012 initial		Variation	
	Valeur	%	Valeur	Valeur	%	
Prestations	4,91	1.461.999	4,86	1.391.334	70.665	5,08
Transferts	91,43	27.207.805	91,96	26.348.732	859.073	3,26
<i>Fonds des communes</i>		4.822.034		4.703.376	118.658	
<i>Additionnels Pr I</i>		7.326.809		7.010.055	316.754	
<i>Additionnels I.P.P.</i>		7.354.469		7.196.352	158.117	
<i>Taxes communales</i>		2.845.491		2.712.392	133.099	
<i>Subsides APE</i>		1.283.076		1.215.441	67.635	
<i>Emprunts Tonus</i>		470.989		571.330	- 100.341	
<i>Autres</i>		3.104.937		2.939.786	165.151	
Dette	3,66	1.088.876	3,18	910.315	178.561	19,62
<i>Dividendes</i>		862.876		904.315	- 41.439	
<i>Autres</i>		226.000		6.000	+ 220.000	
	100,00	29.758.680	100,00	28.650.381	1.108.299	3,87

LES DÉPENSES ORDINAIRES (exercice propre)

Dépenses %	Budget 2013		Budget 2012 initial		Variation	
	Valeur	%	Valeur	Valeur	%	
Personnel	41,34	12.031.190	41,18	11.792.536	238.654	2,02
Fonctionnement	15,83	4.608.046	15,99	4.580.557	27.489	0,60
Transferts	27,96	8.138.860	28,79	8.244.872	-106.012	-1,29
<i>Dotation ZP</i>		2.437.615		2.437.615	-	
<i>Déficit I.I.L.E.</i>		1.565.254		1.487.850	77.404	
<i>Dotation Centre culturel</i>		136.580		136.580	-	
<i>Dotation Régie Communale Autonome</i>		806.518		806.518	-	
<i>Dotation CPAS</i>		1.800.000		2.000.000	-200.000	
<i>Intradef - Cotisation</i>		660.000		649.565	10.435	
<i>Intradef - Services complémentaires</i>		380.000		383.922	-3.922	
<i>Autres</i>		352.893		342.822	10.071	
Dette	14,87	4.327.726	14,04	4.020.481	307.245	7,64
<i>Emprunts commune (hors à contracter)</i>		3.554.637		3.176.079	378.558	
<i>Emprunts Tonus</i>		470.989		571.330	-100.341	
<i>Autres</i>		302.100		273.072	29.028	
	100,00	29.105.822	100,00	28.638.446	467.376	1,63

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE 2013

	Montant total	Subsides	Solde à financer (part communale)
Administration générale	87.000		87.000
Patrimoine privé	1.574.500	934.500	640.000
Services généraux	70.000		70.000
Voiries	4.694.000	3.834.000	860.000
Enseignement	313.000		313.000
Education populaire et arts	84.000	50.000	34.000
Cultes	46.000	27.600	18.400
Crèche	25.000		25.000
Environnement et cimetières	260.800	44.500	216.300
Logement - Urbanisme	7.884.747	6.913.203	971.544
	15.039.047	11.803.803	3.235.244



Avis aux détenteurs de chiens potentiellement dangereux

Dans le cadre de la problématique des chiens dangereux, l'ordonnance de police administrative générale de la commune d'Ans du 30 juin 2005 et plus précisément son article 147 ainsi libellé : « *L'élevage, la détention et la circulation des chiens de la race Pit bull Terrier sont interdits sur le territoire communal* » a été modifiée en séance publique du **28 janvier 2013**.

Assurer pour un mieux la sécurité des citoyens

Afin d'assurer pour un mieux la sécurité des citoyens, des mesures complémentaires ont été adoptées concernant les chiens dangereux.

Les détenteurs de chiens potentiellement dangereux sont invités à veiller à la bonne éducation de leurs chiens, de même, la pose d'une clô-

ture adaptée doit également être imposée aux détenteurs de ce type de chien.

Considérant qu'il en a été débattu au cours de la réunion ad hoc instituée en application de l'article L1122 - 34 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 43 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal;

ARTICLE 147

L'identification et l'enregistrement des chiens selon les formes déterminées par la loi et les arrêtés d'application sont obligatoires.

Dans une propriété privée, le chien sera gardé soit à l'intérieur d'un bâtiment d'où il ne peut sortir, soit dans un endroit parfaitement clos, adapté à la taille et à la force de l'animal et assurant à celui-ci une protection contre les éléments.

En cas de clôture en treillis, celle-ci sera constituée de mailles serrées afin d'empêcher les enfants ou toute autre personne de passer la main au travers.

Si l'animal détenu appartient à une des races reprises à l'article 147bis (voir liste détaillée ci-après), la clôture sera d'une hauteur minimum de 1,80 mètre ; elle sera en outre enfouie d'au moins trente centimètres dans le sol. **Si le règlement d'urbanisme applicable ne le permet pas, les clôtures alternatives devront être agréées par le Bourgmestre. A défaut de clôture, la détention de tout chien potentiellement dangereux est interdite.**

En présence de tout chien présentant des signes d'agressivité, le Bourgmestre pourra autoriser les services de police à s'emparer du chien concerné et à le conduire, aux frais du propriétaire, dans un chenil ou dans une institution protectrice des animaux jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 147 BIS

Il est interdit sur le territoire de la commune, d'élever, de détenir ou de laisser circuler tout chien de type « Pit Bull Terrier ». **L'acquisition d'un chien potentiellement dangereux ou la détention de tout nouveau chien potentiellement dangereux sont interdites sur le territoire de la commune d'Ans dès l'entrée en vigueur du présent règlement.**

Les chiens potentiellement dangereux devront porter la muselière lorsqu'ils

se trouvent sur la voie publique. **ainsi que dans les endroits privés accessibles au public.**

Chiens concernés : l'Américain Staffordshire Terrier, l'English Terrier (Staffordshire Terrier), le Fila Brasileiro (Mâtin Brésilien), le Tosa Inu, l'Akita Inu, le Dogo Argentino (Dogue d'Argentine), le Bull Terrier, le Mastiff (toutes origines), le Ridgeback Rhodésien, le Dogue de Bordeaux, le Bang Dog, le Rottweiler ainsi que tout chien issu du croisement de ces races ou d'une de ces races.

Les personnes qui détiennent un ou plusieurs chiens des races précitées, à l'exception des chiens de type Pit Bull Terrier, déjà interdit par les dispositions antérieures, seront tenues :

1. De ne conserver à la même adresse qu'un seul spécimen repris sur la liste. Un délai de trois mois à dater de l'entrée en vigueur du présent règlement est octroyé à tout détenteur concerné par la présente disposition.
2. D'en déclarer, **dans les trois mois de l'entrée en vigueur du présent règlement**, la détention auprès de la police locale.
3. D'obtenir du Bourgmestre un permis de détention délivré soit sur base d'une attestation de suivi d'une formation et d'éducation de son chien par un centre agréé de dressage, soit sur base d'une attestation de réussite d'un test de sociabilité d'un centre reconnu.



4. De fournir annuellement auprès du Bourgmestre, la preuve d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile en cas d'accident.
5. De laisser visiter aux services de police les lieux de détention de l'animal.
6. De signaler à l'entrée de la propriété la présence d'un chien dangereux.
7. **De ne pas pénétrer accompagné d'un chien reconnu de race dangereuse dans une plaine de jeux, un établissement scolaire, une crèche ou tout lieu spécifiquement aménagé en vue de l'accueil des enfants de moins de douze ans.**

ARTICLE 147 TER

Les infractions aux articles 147 et 147 bis sont punies d'une amende administrative d'un maximum de 250 €.

En outre, au cas où les mesures arrêtées aux articles 147 et 147 bis ne seraient pas respectées par le propriétaire ou le détenteur, le Bourgmestre pourra autoriser les services de police à s'emparer du ou des chien(s) concerné(s) et à les conduire, aux frais du propriétaire, dans un chenil ou dans une institution protectrice des animaux jusqu'à nouvel ordre.



Les déclarations sont à faire au :

POSTE DE POLICE

Rue Henri Delvaux, 11 à 4430 Ans
☎ 04/320.22.00 - 01



Pour la 4^e année, fort de ses succès précédents, le programme d'initiation et de perfectionnement au jogging « Je cours pour ma forme » a repris le 27 mars dernier, avec quelques nouveautés destinées à s'adapter mieux encore au niveau de chacun.

Le jogging est, par définition, la pratique de la course à allure lente ou modérée, envisagée comme un plaisir et destinée à se maintenir en bonne condition physique ; il s'avère particulièrement bénéfique pour le rythme cardiaque, le maintien de la ligne et l'équilibre nerveux. Sa pratique est simple et ne nécessite pas d'investissements onéreux, une bonne paire de chaussures suffit...

En proposant une session JCPMF à Ans, en collaboration avec la Régie communale AnSports, nous avons voulu organiser une véritable sensibilisation au jogging basée sur un apprentissage très progressif : avec un programme élaboré par des professionnels du sport, avec des moniteurs qui ont reçu une formation spécifique, avec la protection d'une assurance au profit des participants.

Philippin, José Istaz, Lilie Heymans et Kevin Lardinois. Plusieurs animateurs sont venus se joindre à eux afin de proposer un entraînement encore mieux encadré : des coureurs expérimentés (Pierre Pirotte, Yves Pirlet ainsi que le « trailer » et « ultra-marathonien » Santo Lopez) et de jeunes sportifs de notre commune (Zoé Istaz-Slangen, Pierre Vanhaelen, Alex Wuyard et Dominique Clemente).

Tous sont bénévoles et motivés par le seul plaisir de faire partager leur passion !

Les rendez-vous restent **fixés le mercredi soir à 19 h.**

La session JCPMF s'étend sur 12 semaines, avec un programme très précis et très progressif.

A Ans, nous ajoutons au programme « officiel » JCPMF un 13^e mercredi – ce sera en l'occurrence le 19 juin – pour organiser un test, remettre des diplômes aux participants et nous retrouver en toute convivialité autour d'un pain-saucisse !

Chaque séance dure une heure environ ; elle débute par une phase d'échauffement, suivie d'une période de course et, enfin, très important, de plusieurs exercices de stretching.

Le jogging, un sport pour tous !

PRINTEMPS 2013, LA CONTINUITÉ...

On ne change pas une formule qui gagne !

L'équipe qui lança l'activité, il y a 3 ans, est toujours présente : Grégory



C'est toujours du **complexe sportif communal « François Heine »** (hall de tennis, à côté du vélodrome provincial), **Route Militaire 401 à 4432 Alleur** que nous nous élançons.

Ces installations sont idéalement situées, à proximité de campagnes que traversent des chemins de remembrement et non loin du Parc communal d'Alleur ainsi que du « Parc philosophique ».

Les joggeurs sont accueillis dans la cafétéria du tennis ; des vestiaires confortables sont à leur disposition pour se changer et prendre une douche s'ils le souhaitent.

La participation à la session est fixée à **20 euros**.

Cette somme couvre l'adhésion au programme national « JCPMF », les assurances et la formation des moniteurs. Les bénéfices éventuels sont intégralement réinvestis dans le barbecue qui marque la fin du cycle d'entraînements.

... ET QUELQUES INNOVATIONS

On reprend les 3 groupes de l'an dernier...

0-5 km : Pour les débutants ! Aucune compétence sportive n'est requise : **on part de zéro !**

Pas d'élitisme ni d'esprit de compétition ! Mais au terme de la session, chacun parviendra à courir... sans s'arrêter, une distance de 5 km.

4-8 km : Une spécificité qui n'existe qu'à Ans : à destination principalement des « débutants » de l'année 2012 qui ont relâché l'entraînement ou de celles et ceux qui préfèrent privilégier la dimension « promenade », à une allure très modérée.

5-10 km : Le but est, par un entraînement progressif qui inclura quelques phases de travail en résistance, d'atteindre le seuil des 10 km.

... et on y ajoute une nouvelle distance :

10-15 km : Pour permettre à nos coureurs de continuer à progresser. Cette formule est aussi intéressante pour les coureurs qui participent à des compétitions et souhaitent rejoindre un groupe pour s'entraîner.

Autre nouveauté : un **programme de participation à des joggings « officiels »**.

Le 7 mai 2012 déjà, des moniteurs ont accompagné un groupe d'une vingtaine de coureurs ansois à « l'Urban Tour » qui rassemblait des centaines de joggeurs au Parc de la Boverie et proposait 2 tracés de 6 et 15 km à travers les rues de Liège.

On va l'élargir cette année en proposant, parmi les nombreux joggings organisés dans la grande région liégeoise, un calendrier des compétitions les plus attractives et les mieux adaptées à nos participants.

Enfin – le plus important sans doute – **la constitution d'un club « Ans en forme » !**

Ma plus grande satisfaction !

En effet, la formule JCPMF a un inconvénient majeur : au terme de chaque session, fin juin, les participants sont capables de courir 5 km ou davantage mais ils sont alors laissés à eux-mêmes...

Faute d'encadrement, beaucoup abandonnent ou se découragent !

Cette année toutefois, cristallisé autour de 2 animateurs, un groupe d'une trentaine de joggeurs a continué à se retrouver tous les mercredis soirs à 19 heures.

A force de courir ensemble, ils ont sympathisé et quelques-uns ont proposé de constituer un vrai club, dont l'objectif est d'organiser de manière permanente la pratique du jogging à Ans, de proposer des activités, d'animer des sorties et des participations à des joggings dans la région, ainsi, enfin, que de permettre à ceux qui le souhaitent de souscrire une assurance sportive.

Le choix du nom « Ans en forme » souligne la proximité avec le programme « Je cours pour ma forme » dont le groupe est issu.



Echevin des Sports et initiateur de JCPMF à Ans, Grégory Philippin nous présente la session du printemps 2013.

En tant qu'échevin des Sports, je suis intervenu pour encourager cette initiative qui vient en quelque sorte compléter l'offre sportive dans notre commune.

EN CONCLUSION

Que vous soyez débutant absolu ou joggeur confirmé, l'équipe des animateurs « Je cours pour ma forme » d'Ans vous donne rendez-vous pour sa session de printemps 2013 **jusqu'au mercredi 3 avril à 19 heures au complexe sportif communal « François Heine », route Militaire 401 à 4432 Alleur.**

(Attention : pour ce premier mercredi, il est prudent de venir un quart d'heure avant la séance afin de remplir les documents d'inscription...)

Pour tout renseignement :
J. Istaz : 0498/63.40.59 -
jose.istaz@teledisnet.be.

Bienvenue à toutes et tous.

Grégory PHILIPPIN



Le nouveau PASSEPORT-SANTÉ est arrivé !

*L'Échevin de la Santé,
Henri Huygen, entouré de
responsables des Comités de
Pensionnés de la Commune,
lance le passeport « SANTÉ »
2013.*



*L'Échevinat de la Santé,
à l'initiative de
M. Henri Huygen, Échevin,
vient de réaliser une nouvelle
édition améliorée
de son passeport SANTÉ.*

Ce document à glisser dans votre portefeuille peut contenir une série d'informations médicales que vous jugerez utiles d'y inscrire quant à votre état de santé (antécédents médicaux, médicaments en cours, allergies, vaccinations, groupe sanguin, etc.)

Ces informations peuvent avoir une importance capitale pour les services

de secours en cas d'accident ou de malaise sur la voie publique.

Veillez à le ranger auprès de votre carte d'identité.

Ce passeport santé, vraiment utile, est disponible gratuitement pour tous les Ansois.

Il peut être retiré auprès du service social et de la Santé - Secrétariat de l'Échevin - Madame Nadine Vandevenne.

En cas de difficulté de déplacement, vous pouvez utilement contacter l'Échevinat de la Santé au 04/247.72.94 ou encore par courriel à l'adresse suivante : nadine.vandevenne@ans-commune.be

Nom : _____ Prénom : _____ Personne(s) à contacter : _____ Tél. : _____ Médecin traitant : _____ Tél. : _____		Echevinat des Affaires Sociales et de la Santé Esplanade de l'Hôtel Communal 1 4430 ANS Tél. : 04/247 72 94 ou 04/247 72 31 Mail : santep@ans-commune.be Ce passeport santé est à conserver toujours à votre portée		ANS 	
Groupe sanguin : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> Rhésus : <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -		Nombres utiles Police fédérale 101 Service médical d'urgence et pompiers 100 Médecin de garde 1733 Pharmacie de garde 0900/10500 Centre anti-poisons 070/245245 Croix-Rouge 105		PASSEPORT Santé	
Vaccinations en ordre Tétanos <input type="checkbox"/> Diphtérie <input type="checkbox"/> Hépatite A <input type="checkbox"/> Pneumocoque <input type="checkbox"/> Hépatite B <input type="checkbox"/> Méningocoque <input type="checkbox"/> Polioomyélite <input type="checkbox"/> Rubéole <input type="checkbox"/>		Médicaments en cours Antiarythmique Anticoagulant Antidépresseur Antibiotique oral Antidépresseur Anti-inflammatoire Aspirine Bêta-bloquant Bronchodilatateur Cortisone ou dérivé Digitaïique Hormones thyroïdiennes Hypotenseur Insuline Méthadone Morphine ou dérivé Oxygène (intermittent/permanent)		Antécédents médicaux Angine de poitrine Arythmie cardiaque Asthme Boreg Cécité (Aveugle) Décompensation cardiaque Diabète Epilepsie Glaucome Handicap cérébral Handicap de la moelle épinière Hépatite virale Hypertension artérielle Hyperthyroïdie Hypothyroïdie Infarctus du myocarde Insuffisance pulmonaire grave Insuffisance rénale Autre(s) : _____	
		Insuffisance hépatique (Foie) Leucémie Maladie cardiaque congénitale Maladie des valves du cœur Malaria Mucoviscidose Mutilé (Mutilé) Myasthénie Myopathie Polioomyélite Prostatisme Sclérose en plaques Surdité (Sourde) Troubles de la coagulation du sang Tuberculose Tumeur Tumeur du larynx			

L'Echevinat de la Santé et du 3^e Age propose :



TAICHI SELF DEFENSE PROMENADE...

L'Echevinat de la Santé et du Troisième Age organise différentes activités permettant en particulier aux seniors de rester actifs et d'avoir une vie sociale épanouissante.

Des conférences en matière de santé, des sessions de cours d'initiation au taïchi, à la self-défense, à l'informatique sont organisées tout au long de l'année.

Vous avez également la possibilité de participer à des spectacles, des excursions d'une journée, des balades pédestres.

Dès le retour du printemps, nous vous inviterons à enfourcher votre bicyclette afin d'effectuer des randonnées en compagnie de notre animateur.

Pour recevoir régulièrement le programme des activités dont les excursions n'oubliez pas de vous inscrire auprès du Service du Troisième Age (Madame Sabrina DI FRANCESCO au 04/247.72.76).

ATTENTION : POUR UNE QUESTION DE MOINDRE COUT, CERTAINES MANIFESTATIONS NE SERONT COMMUNIQUEES QUE VIA CETTE INSCRIPTION.

**LORSQU'ON EST SENIOR,
BOUGER MEME UN PEU EST BON POUR LA SANTE**



AVRIL

Une expérience unique !

ATELIER D'ECRITURE DANSE

Stage en famille gratuit durant les vacances de Pâques

Mardi 2 avril et mercredi 3 avril de 9h00 (petit déjeuner) à 16h30

Jeudi 4 avril de 13h30 à 16h30

Infos : 04/247 73 36 6 - centreculturelans@skynet.be

VENDREDI 5 AVRIL - 20H30

Jazz al'trappe : Bop and Soul Sextet

PAF : 8 € / 6 € (membres CCA et prévente) / art. 27 : 1,25 €



SAMEDI 6 AVRIL

Metal Festival Alleur

Portes : 19h30 - Concerts : 20h00

Ackros, thilien, Deadalus, Zarden

PAF : 4,50 € en prévente / 6,50 € sur place

VENDREDI 12 AVRIL

Metal Festival Alleur

Portes : 19h30 / Concerts : 20h00

Centre culturel d'Ans Et D. Malmusi présentent

The Oblovion Night

PAF : 6 € en prévente / 8 € sur place

D'AVRIL À SEPTEMBRE, TOUS LES 1^{ER} DIMANCHE DE 14H À 18H

Tango dans le parc pour la cinquième année, sur le kiosque du Parc philosophique à Alleur

Contact Tango : Georgette François 04/263 13 94 - 0474/66 01 05 - djofrancois160@yahoo.fr

D'AVRIL À SEPTEMBRE, TOUS LES 3^E DIMANCHE DE 16H À 20H

Salsa open air sur le kiosque du Parc philosophique à Alleur

Ouverture de la saison dimanche 21 avril

Contact : 0473/46.50.07 - pat_cuba007@hotmail.com

DIMANCHE 14 AVRIL DE 10H À 18H

BOUQUINERIE ALLEUR DU LIVRE

Une vingtaine d'exposants : Bouquins, BD, Livres anciens, Romans, Revues, Beaux livres

Exposition BD Vink Et Cine

Ateliers de scrapbooking, fabrication de papier, cacao littéraire, fabrication d'un livre, Patchwork, Heure du conte avec Christelle.

Stands métiers du livre



CONCOURS :

Faites-nous parvenir un extrait de livre (Titre du livre et auteur, page) qui décrit une scène de nourriture... chèques livre à gagner !

Accès gratuit à toutes les activités !

MARDI 16 AVRIL À 20H

Conférence du cycle « Paroles du soir »

« Bonheur tranquille Vivre avec l'esprit de modération » par Anne Chaté, sociologue, enseignante à l'université de Nantes.



PAF : 8 € / 6 € (membres CCA et prévente) / art. 27 : 1,25 €

VENDREDI 19 AVRIL À 11H

Au Centre culturel d'Ans

Espace associatif

Première réunion de préparation

Journée sans voiture - septembre 2013

Contact : Centre culturel d'Ans, Vincent Delvoye 04/247 73 36 - vdelvoye.cca@skynet.be

SAMEDI 20 AVRIL À 20H

GRAND BAL FOLK

7^e Nuit du Trad

Infos : 0476/31 05 63 (Eddy) - www.rzf.be

Entrée : 16 € / 14 € (membres CCA et/ou RZF) / art. 27 : 1,25 € / Prévente : 12 €



LUNDI 22 AVRIL À 14H30

Voyages Evasion

Le Kenya, Regard d'un enfant sur la nature sauvage

Prix (goûter inclus) : membres UCP : 4 € / non-membres : 6 €

Contact énéo :

Ghislain Havelange 04/263 50 55 / Francine Drion 04/227 27 90

VENDREDI 26 AVRIL DE 9H30 À 11H30

Côté jardin (la cafétéria à côté du GB), chaussée du Roi Albert 15, 4430 Ans

Atelier-débat, Faut-il être un héros pour être parent ?

Ligue des familles, P. Gilliard 04/263.34.75

Vincent Delvoye 04/247.73.36 - vdelvoye.cca@skynet.be

VENDREDI 26 AVRIL À 20H30

Jazz al'trappe : Nathalie Loriers Trio

PAF : 8 € / 6 € (membres CCA et prévente) / art. 27 : 1,25 €



MAI EN COULEURS 2013

Le programme sera dans toutes les boîtes aux lettres ansoises en avril !

Quatre clients du commerce ansois récompensés pour leur fidélité

Le 5 février dernier, Jean-François Bourlet, Président du CPAS, ayant en charge les Affaires économiques et le Commerce de la Commune d'Ans avait convié dans les locaux de l'administration communale les 4 heureux gagnants de la tombola organisée par le commerce ansois

à l'occasion des fêtes de fin d'année. Grâce à la générosité des 22 commerçants participants, de l'Association communale des commerçants ansois et de c@ble lan, 4 chèques de 250 € ont été distribués ainsi que de nombreux lots.



TAXI SOCIAL DU CPAS D'ANS

- **Pour tous les Ansois sous certaines conditions**
- **Prix forfaitaires**
- **Circule du lundi au vendredi de 8 à 18h**



Infos et réservations au 04/247 74 50
www.ans-cpas.be



LES GAGNANTS DES CHÈQUES DE 250 EUROS SONT :

- ◆ Monsieur Mario MINICUCCI d'Ans grâce à un achat effectué chez WOK HONG FU, rue de la Station, 24 à 4430 ANS.
- ◆ Monsieur Richard STAS d'Alleur, grâce à un achat effectué CHEZ PHILIPPE, rue de la Station, 66 à 4430 ANS.
- ◆ Madame Anne SAUVEUR d'Alleur, grâce à un achat effectué chez DASKALIDES, rue de l'Yser, 410 à 4430 ANS.
- ◆ Madame Martine PETRY d'Ans grâce à un achat effectué chez BACKSTAGE, chaussée du Roi Albert, 10 à 4430 ANS.

Un siècle pour Madame Bauwin

Née à Liège le 26 décembre 1912, Alénie Bauwin est la seconde fille d'une famille de 4 enfants. Elle débute très jeune dans la vie active en aidant son père indépendant, notamment dans le négoce de textiles à Awans.

En 1937, elle épouse un policier, Monsieur Guillaume Vandormael et le couple s'installe à Liège. En 1950, Madame Bauwin reprend des activités professionnelles comme femme d'entretien dans une banque. Passionnée par les voyages, le théâtre, le jardinage, elle décide finalement en 2003 d'intégrer la résidence du Vert Bocage à Loncin.

C'est là, le 27 décembre 2012, qu'elle a été fêtée en présence de sa nièce, des pensionnaires et du personnel ainsi que de Monsieur Francy Dupont qui représentait le Conseil communal ansois.



Après l'évocation de quelques anecdotes croustillantes, chacun a pu lever son verre à la santé de la Centenaire avant de déguster le gâteau d'anniversaire fait maison.



Julien Schyns souffle ses 100 bougies

Entourés de leurs enfants et petits-enfants, c'est à leur domicile que Monsieur et Madame Schyns-Dauby fêtaient, le 21 janvier 2013, le centenaire de Julien. Et, c'est un privilège très rare, particulièrement pour la gent masculine, comme le soulignait Francy Dupont lors de son allocution. En effet environ 200 hommes pour 1400 femmes du Royaume de Belgique atteignent cet âge respectable.

Quand à la recette de cette longévité en ce qui concerne Monsieur Schyns, sans doute une vie professionnelle exemplaire mais sûrement l'amour partagé depuis près de 60 ans avec son épouse et un grand sens de la famille. Notons enfin qu'en plus des fleurs et cadeaux offerts par la Commune et l'hommage reçu du Palais Royal, Monsieur Schyns se voyait décerner la croix de vermeil de reconnaissance de la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre.

N O C E S D E D I A M A N T

Le samedi 2 février, les époux **MARTINI-CASTELLANI** et **NOEL-JASPAR**, leurs famille et amis, étaient conviés au centre administratif pour recevoir les félicitations des Ediles communaux. Avant de remettre les cadeaux aux jubilaires, Francy Dupont, Président du Conseil, rappela quelques souvenirs qui ont émaillé 60 ans de vie commune des époux fêtés.

Mademoiselle Emma Castellani et Monsieur Remo Martini se disent « oui » le 4 janvier 1953, en Italie à Gualdo Tadino avant d'émigrer chez nous avec un peu de soleil d'Ombrie... dans les valises. Monsieur Martini est occupé durant 18 ans dans les mines du charbonnage de Bonne Fortune jusqu'à la fermeture du site, puis chez MCB où il termine sa carrière. Madame Castellani, se consacre à l'éducation de ses 2 enfants puis de ses 2 petits-enfants. Aujourd'hui, heureux grands-parents, nos jubilaires se consacrent au jardinage et à la confection de bons petits plats.

60 ans de vie commune aussi pour Monsieur et Madame Noël qui s'unissent le 24 janvier 1953 à Verviers.

Après 36 ans de bons et loyaux services prestés sous les drapeaux, Monsieur Noël peut se consacrer pleinement à son hobby, la mécanique automobile. Madame Noël débute une carrière professionnelle chez Pelzer avant de rejoindre le service confection et ameublement de l'armée belge où elle travaille jusqu'en 1986. Parents de 3 enfants et grands-parents à 3 reprises, c'est maintenant à un repos bien mérité que nos jubilaires peuvent goûter.

Félicitations !



C'est une fille !

C'est un garçon !

Ils sont nés

NUKIC Sasha, 31/10/2012
VAN KEERBERGHEN Shannon, 5/11/2012
DIB Ismaël, 30/10/2012
CHAMPON Lia, 8/11/2012
GIGLIO Basile, 12/11/2012
BEN HAMOU Hajar, 16/11/2012
GAGLIARDO Giulian, 7/11/2012
DETHIER William, 9/11/2012
BREBOIS Basile, 17/11/2012
SOLITO Luca, 11/11/2012
LOMRE Martin, 10/11/2012
MARTIN SUAREZ Elena, 8/11/2012
SANDRONT Olivia, 8/11/2012
CAMMARATA Lola, 15/11/2012
GALLOIS Gaëlle, 20/11/2012
SENTE Mattéo, 20/11/2012
SIMONIS Emma, 22/11/2012
MAHASSINE Ilyes, 19/11/2012
EJ-JAOUANI Abderahmane, 3/12/2012
PATUANO Giustino, 21/11/2012
IDOUFKIR Khadija, 28/11/2012
MOURAHIM Malik, 22/11/2012
PIERRE Hugo, 28/11/2012
INSERRA Gabriella, 28/11/2012
XHENSEVAL Noah, 26/11/2012
BEN MOHAMED Noham, 26/11/2012
RICCI Luna, 5/12/2012
OSE Mélia, 6/12/2012
NULLENS Yelan, 3/12/2012
KOHLEN Amandine, 6/12/2012
GIELEN Chloé, 4/12/2012
THIRY Clara, 12/12/2012

PARIS Lia, 9/12/2012
URAL Hasan, 18/12/2012
ESSERS Anaëlle, 16/12/2012
GOUDERS Pauline, 14/12/2012
CERVATO Maxime, 19/12/2012
SETOU Ismail, 20/12/2012
RASOARIMALALA Alycia, 9/01/2013
HOSAF Sinem, 8/01/2013
SAHIKA TSONGO Jemima, 5/01/2013
AGIRMAN Huseyin-Inan, 19/12/2012
CETIN Carlos, 18/12/2012
DAERDEN Estelle, 11/01/2013
FAYEN Dario, 31/12/2012
LEGROS Dario, 27/12/2012
VEEKMANS Andreas, 26/12/2012
ERCIYAS Özlem, 19/12/2012
HANNAY Nynon, 26/12/2012
MUJANOVIC Emin, 30/12/2012
MUJANOVIC Almin, 30/12/2012
BINASCO Noélia, 18/01/2013
VAS Tristan, 14/01/2013
SCAMARCIO Dalia, 21/01/2013
TILMAN Giuliana, 13/01/2013
MAZREKU Adem, 17/01/2013
DE COCK Alexis, 17/01/2013
BEUKEN Eléa, 9/01/2013
LASO CHENUT Pablo, 12/01/2013
JOSSA Shanone, 16/01/2013
THUYS Luca, 4/01/2013
KITOKO Maëlyse, 4/01/2013
MORTEHAN Alice, 6/01/2013
ZHU King, 28/01/2013
FOGOLIN Sasha, 13/12/2013
MUMAIDOVA Aselya, 26/12/2013
DECHANY Gabriël, 17/01/2013

COX Elena, 24/01/2013
DEBLECKER Margaux, 28/01/2013
AOURIR Abdelahi, 25/01/2013
GALISTEO MONARI Athena, 11/01/2013
LESCRENIER Mathis, 19/01/2013
NDAYISHIMIYE William, 17/01/2013

Ils se sont mariés

Samedi 8 décembre 2012
BÉLANGER Hubert & FRAIPONT Josette

Mercredi 12 décembre 2012
HAWAY Joseph & HOU PRESSE Muriel

Vendredi 4 janvier 2013
KAMAL Bouchaïb & SOUITA Najat
LAUDELOUT Alain & PETITNIOT Michèle

Samedi 5 janvier 2013
BLANCO REQUEJO Sergio & ARGENTO Francesca

Samedi 26 janvier 2013
CAPUTTI Fabian & AGRO Nathalie

Samedi 2 février 2013
KOVACS Cédric & VIVIER Laurence
LESCEUX Marc & SCAILLET Liliane

Vendredi 8 février 2013
PONGJAJ Bashkim & ISENAJ Sabrija

Ils nous ont quittés

WUSTENBERG René, époux
RAYMAEKERS, 09/07/1927 - 01/12/2012, domicilié à Loncin ;

BULIGAN Jean, 26/04/1930 - 04/12/2012, domicilié à Ans ;

THIRIART Simone, veuve SOMBERG, 08/08/1923 - 07/12/2012, domiciliée à Loncin ;

BOS Virginie, veuve DRION, 21/09/1915 - 08/12/2012, domiciliée à Loncin ;

LAMBOTTE Jean, époux MEULDERS, 20/08/1933 - 11/12/2012, domicilié à Ans ;

KOENER Emile, époux SAINTEHUILE, 27/08/1928 - 11/12/2012, domicilié à Alleur ;

DASSI Nelly, veuve DEJARDIN, 02/05/1930 - 11/12/2012, domiciliée à Alleur ;

ROCHUS Lucie, veuve FRAIPONT, 30/05/1934 - 12/12/2012, domiciliée à Ans ;

VAN DEN BERGH Léopold, veuf VEREYKEN, 04/08/1934 - 12/12/2012, domicilié à Alleur ;

DOLCI Virginia, épouse VILLA, 24/05/1927 - 12/12/2012, domiciliée à Alleur ;

CORDANI Marino, 04/07/1947 - 16/12/2012, domicilié à Loncin ;

GOTTI Elisabeth, veuve DANNA, 16/06/1928 - 14/12/2012, domiciliée à Loncin ;

BERTRAND Edmond, époux FAIRON, 23/10/1962 - 15/12/2012, domicilié à Alleur ;

ROSIR Albert, veuf VANBRABANT, 18/02/1917 - 17/12/2012, domicilié à Loncin ;

BRUCCULERI Caterina, veuve AGRO, 18/06/1933 - 23/12/2012, domiciliée à Ans ;

RUSSO Mario, 05/01/1964 - 23/12/2012, domicilié à Alleur ;

KALINOWSKI Alice, veuve LIPINSKI, 25/01/1938 - 26/12/2012, domiciliée à Alleur ;

TEUBER Josef, veuf GRYSON, 12/12/1925 - 24/12/2012, domicilié à Ans ;

BABA Georges, 24/09/1939 - 27/12/2012, domicilié à Alleur ;

PAEME Henri, veuf SCHMETZ, 29/10/1919 - 29/12/2012, domicilié à Alleur ;

POELS Joel, 01/12/1963 - 29/12/2012, domicilié à Ans ;

VAN MUYLDER Frans, époux PREFACI, 09/08/1949 - 03/01/2013, domicilié à Alleur ;

PAUWELS Brigitte, épouse GERARD, 26/05/1958 - 04/01/2013, domiciliée à Ans ;

DANTHINNE Catherine, 03/07/1915 - 05/01/2013, domiciliée à Ans ;

VANLANDEN Mathilde, veuve GEYSENBERGHS, 12/10/1919 - 04/01/2013, domiciliée à Alleur ;

RENCKENS Théodore, épouse TRIFFAUX, 22/08/1926 - 08/01/2013, domicilié à Ans ;

HERBEN Louis, veuf RASQUINET, 25/02/1934 - 08/01/2013, domicilié à Alleur ;

ANDRIEN Michel, 19/08/1940 - 10/01/2013, domicilié à Ans ;

NGUYEN Thanh Dau, époux de NGUYEN Thi Vinh, 27/01/1927 - 11/01/2013, domicilié à Ans ;

PUTZEYS Roger, 30/10/1944 - 13/01/2013, domicilié à Ans ;

DEJEAN Anne-Marie, veuve VETCOUR, 13/02/1949 - 14/01/2013, domiciliée à Alleur ;

TASSIN Renée, veuve MENTEN, 31/03/1937 - 16/01/2013, domiciliée à Ans ;

JAMOTTE André, veuf STRUBE, 24/07/1933 - 17/01/2013, domicilié à Xhendremael ;

AUGUSTE Solange, 15/04/1939 - 18/01/2013, domiciliée à Ans ;

LIBERT Freddy, époux WERY, 12/05/1948 - 20/01/2013, domicilié à Ans ;

VAN CALSTER Marie Thérèse, 26/09/1920 - 23/01/2013, domiciliée à Alleur ;

JULET Andrée, 23/10/1919 - 23/01/2013, domiciliée à Alleur ;

SACRÉ Julien, 25/09/1931 - 26/01/2013, domicilié à Alleur ;

CHAPAUX Simone, 31/10/1922 - 28/01/2013, domiciliée à Alleur ;

MATRICHE Toussaint, 18/07/1924 - 30/01/2013, domicilié à Ans ;

NEKRASSOFF Rosine, 01/11/1927 - 31/01/2013, domiciliée à Loncin ;

HEYLEN Philippe, 16/03/1970 - 03/02/2013, domicilié à Alleur ;

VALLEE Sylviane, 02/02/1933 - 06/02/2013, domiciliée à Ans ;

DEDOYART Jean-Philippe, 13/08/1978 - 07/02/2013, domicilié à Xhendremael ;

GIANG Tran Thang, 20/06/1924 - 08/02/2013, domicilié à Ans ;

POLESELLO Rina, 04/02/1926 - 08/02/2013, domiciliée à Alleur ;

BEGUIN Joseph, 03/12/1927 - 11/02/2013, domicilié à Alleur ;

RICHL Lambertine, 24/01/1927 - 09/02/2013, domicilié à Ans.

Le FBI à Ans

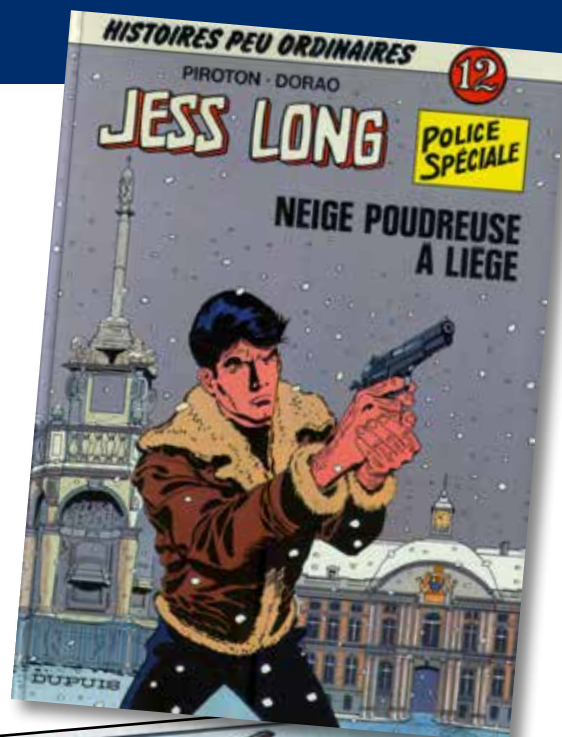
1986, Jess Long enquête aussi à Ans.

Voici l'illustration d'époque réalisée par Arthur Piroton, témoin et acteur de cette enquête dont le nom de code était « neige poudreuse à Liège ».

Relatée dans un premier temps dans le journal Spirou, cette enquête de Jess Long fait l'objet du douzième album de ses aventures créées en 1969 par Arthur Piroton et scénarisée pour l'occasion par Francis Dorao.

En hommage à sa carrière, une rue du village d'Anthisnes porte son nom.

Merci à Madame Piroton pour nous avoir permis d'illustrer cet article.



Pour en savoir plus :

Vincent Rixhon - Liège dans la B.D. de Jess Long : users.skynet.be/vincent.rixhon/Espace_BD/Liege_Jess_Long.html

Arthur Piroton - Wikipédia : fr.wikipedia.org/wiki/Arthur_Piroton

Le nouveau disque de stationnement

Ce qui va changer pour les automobilistes



Quand dois-je utiliser mon disque ?

A. DANS UNE ZONE BLEUE :

- Du lundi au samedi, entre 9h et 18h, si aucune mention de jour ou d'heure n'apparaît sur le panneau.
- Si une inscription ou un panneau additionnel précise un jour de la semaine, je dois utiliser mon disque uniquement ce jour-là, entre 9h et 18h.
- Si une inscription ou un panneau additionnel précise une tranche horaire, je dois utiliser mon disque du lundi au samedi, uniquement entre ces heures-là.
- Si une inscription ou panneau additionnel précise un jour de la semaine et une tranche horaire, je dois utiliser mon disque uniquement ce jour-là et entre ces heures-là.

B. LORSQUE LE PARCOMÈTRE OU L'HORODATEUR EST HORS D'USAGE



Comment dois-je utiliser mon disque ?

- Le disque doit être apposé sur la face interne du pare brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule, et ne présenter aucune publicité ou inscription sur la face avant.
- Le conducteur doit positionner la flèche du disque sur le trait qui suit celui du moment d'arrivée.
- Je peux stationner maximum 2 heures à compter de l'heure sur laquelle j'ai positionné la flèche du disque, sauf si une inscription ou un panneau additionnel précise la durée maximum de stationnement autorisée.

Qui ne doit pas utiliser son disque ?

- Tout véhicule autre qu'automobile, par ex. motocyclette...
- Les véhicules utilisés par des personnes handicapées lorsque la carte spéciale d'handicapé est apposée.
- Les riverains en possession d'une carte riverain à condition que le panneau le stipule explicitement à l'aide de la mention « EXCEPTE RIVERAINS ».

Un nouveau disque, oui... mais pourquoi ?

- Réactualiser un système de stationnement par rotation en assouplissant ses conditions d'application sur le terrain afin de mieux tenir compte des réalités et d'une politique globale et cohérente du stationnement.
- Améliorer la rotation de stationnement dans les zones à vocation commerciale, culturelle ou sportive.
- S'aligner sur le modèle européen pour pouvoir stationner sans souci à l'étranger.

Souplesse du système

Art. 27.1.1. du Code de la route

« Tout conducteur qui les jours ouvrables ou les jours précisés par la signalisation met un véhicule automobile en stationnement dans une zone de stationnement à durée limitée, doit apposer sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule, un disque de stationnement conforme au modèle déterminé par le Ministre des Communications. »

Nouvelle réglementation à partir du 31 mars 2013



Stéphane Moreau,

Bourgmestre d'Ans,
Président de la Zone de Police d'Ans-Saint-Nicolas :

« Notre Police se dote de Patrouilles Anti-Criminalité afin d'assurer la sécurité des citoyens »



Les vols avec violences représentent une part importante de la criminalité au niveau national. L'arrondissement de Liège arrive en 3^e position dans ce classement. Notre zone n'est pas épargnée.

A elles seules, les zones de police de Liège, Seraing/Neupré et Ans/Saint-Nicolas (8 %) totalisent pour l'année 2011 83 % des vols avec violences commis à l'encontre de cibles commerciales.

En 2012, on constate une tendance à la baisse, mais avec un *glissement* des cibles commerciales vers les particuliers, et plus précisément les personnes âgées en leur domicile.

C'est la raison pour laquelle en tant que Bourgmestre d'Ans et Président de la zone de Police d'Ans-Saint-Nicolas, j'ai décidé qu'à partir du 1^{er} janvier, des *Patrouilles Anti-Criminalité* (PAC) allaient sillonner le territoire communal afin d'enrayer ce phénomène

et optimiser la sécurité de nos citoyens.

Il s'agit d'équipes composées de 3 policiers, qui ont pour mission (dans un premier temps : certains jours de semaine et de week-end), de procéder à un maximum de contrôles et identifications de personnes et de véhicules circulant sur le territoire zonal. Ces contrôles sont étendus aux véhicules des TEC.

Les PAC constitueront en outre des équipes d'intervention rapide sur le terrain en cas de vols avec violences. Ces policiers suivront régulièrement des formations/recyclages dans les méthodes d'intervention sur ce type de faits, afin de réagir de manière optimale et raisonnée.

Pour information, pour le mois de janvier 2013,

119 personnes et 99 véhicules ont été contrôlés. 12 PV pour stupéfiants ont été rédigés, 3 pour armes prohibées, 10 pour des faits de roulage, 6 pour des personnes en séjour illégal. En outre, 12 personnes « à rechercher » ont été interpellées et auditionnées. Les mesures adéquates les concernant ont été appliquées par les autorités policières.



Tél. 04/247 73 36 / centreculturelans@skynet.be

Le programme complet de
Mai en couleurs 2013

sera distribué en toutes boîtes et
sera disponible dès la mi-avril :

Au Centre culturel d'Ans

Tél. 04/247.73.36 et sur

www.centreculturelans@skynet.be

[http://www.facebook.com/
MaiEnCouleursAns](http://www.facebook.com/MaiEnCouleursAns)

Les Nouveaux Talents de l'Art Lyrique



8^e édition du **Concours de Chant**
Edition 2013

Dimanche 12 mai 2013 - 14h30

Finale au Centre Culturel d'Ans

Depuis plusieurs années, la Commune d'Ans organise le concours « Les Nouveaux Talents de l'Art Lyrique », lequel s'adresse à de jeunes chanteurs lyriques avec pour objectifs de leur permettre de monter sur scène, de gagner le public avec leur art et de convaincre le jury avec leur savoir-faire.

Les participants sont issus des écoles de musique de Wallonie et de Bruxelles. Venez encourager les 12 finalistes, le dimanche 12 mai, au Centre culturel d'Ans.

Votez pour le candidat de votre choix.

PAF : 5 €

Concert des Lauréats 2012

des Nouveaux Talents de l'Art Lyrique

Dimanche 21 avril 2013 - 15h00



Château de Waroux

Rue de Waroux 301 - ALLEUR

PAF : 8 €

Renseignements-réservations :
Centre Culturel d'Ans - 04 247 73 36





2013 sera cycliste à Ans !

Pour le plus grand plaisir des aficionados de courses cyclistes, Stéphane Moreau, le Bourgmestre d'Ans, avait signé en avril 2012 le protocole de reconduction de la convention d'arrivée de Liège-Bastogne-Liège à Ans, liant la commune à la Province de Liège et Amaury Sport Organisation pour les 6 années à venir.



Si la commune d'Ans est particulièrement dynamique en matière sportive, il faut bien reconnaître que le cyclisme à Ans, c'est une très longue histoire d'amour.

A l'initiative du Bourgmestre d'Ans, Stéphane Moreau, ce sont pas moins de 4 courses cyclistes qui sont programmées sur la commune en 2013. Il s'agit en l'occurrence de Liège-Bastogne-Liège Espoirs, la Doyenne des Doyennes ou en d'autres mots, Liège-Bastogne-Liège, le Tour de la Province de Liège et enfin le Tour de Wallonie. Il est bien évidemment à souligner, que l'accès à toutes ces courses est entièrement gratuit ce qui ne gâche rien. Avis aux amateurs!

Le samedi 13 avril : Liège-Bastogne-Liège Espoirs
 Le dimanche 21 avril : La Doyenne, Liège-Bastogne-Liège
 Le mercredi 17 juillet : Le Tour de la Province de Liège
 Le samedi 20 juillet : Le Tour de Wallonie

Un grand concours est également organisé par l'Echevinat des Sports, afin de permettre à cinq chanceux de gagner 5 x 2 places dans l'espace VIP de la Commune d'Ans à l'occasion de Liège-Bastogne-Liège, le 21 avril 2013. Il vous suffit de répondre à trois questions. Un tirage au sort départagera les ex æquo éventuels.

CONCOURS

B u l l e t i n r é p o n s e

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

- 1) Qui détient le record de victoires de la course Liège-Bastogne-Liège ?
- 2) Avant Ans, dans quelle ville s'effectuait l'arrivée de la Doyenne ?
- 3) Quel est le nom du vainqueur de Liège-Bastogne-Liège 2012 ?

Les bulletins-réponses sont à renvoyer à Madame Marianne Grella via l'adresse mail suivante : marianne.grella@ans-commune.be ou encore par courrier (Administration communale d'Ans, Esplanade de l'Hôtel communal 1 à 4430 Ans), et ce, avant le mercredi 10 avril minuit. Les gagnants seront contactés par mail ou par téléphone.





Thierry Coenen,

Conseiller communal,

Biodiversité : Les haies



Chaque jour, des animaux et des plantes disparaissent définitivement de notre planète. Chez nous aussi, la dispersion de l'habitat humain et les pollutions menacent la diversité de la vie sauvage.



Et pourtant, rien que dans nos jardins, grands ou petits, nous pouvons donner un coup de pouce à la nature. Grâce au concept de jardin naturel.

La première règle est d'aménager son jardin selon ses goûts, en pensant à y réserver un coin naturel.

Ce côté naturel peut prendre différentes formes, selon l'espace disponible. Une mare verra bien vite arriver des batraciens, libellules et oiseaux, un bosquet abritera des petits rongeurs, un coin de prairie se couvrira de fleurs sauvages, d'insectes et de papillons et une haie, sera un refuge pour oiseaux, petits rongeurs et hérissons (ces derniers sont bien utiles pour protéger les massifs de fleurs et les potagers des limaces).

La deuxième règle est d'aménager le terrain avec des plantes et des arbres indigènes. Plus il y aura de variétés et plus les visiteurs seront variés.

La troisième règle s'inscrit dans le respect de l'autre. Par exemple, il vaut mieux en discuter avec ses voisins. Peut-être pourrez-vous les convaincre des bienfaits de la démarche et les inciter à y participer.

De plus, il existe des obligations légales à respecter. Pas de plantation de haie à moins de cinquante centi-

mètres de la clôture mitoyenne, ne pas dépasser deux mètres de hauteur et ne pas encombrer un trottoir en façade afin de permettre le passage en toute sécurité de piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

La haie est l'exemple type et facile d'un coin de jardin naturel. Si le jardin est étroit, vous pouvez planter une haie basse, taillée (cinquante centimètres à un mètre d'épaisseur et au maximum deux mètres de hauteur). Vous choisirez un feuillage persistant (vert toute l'année) ou marcescent (les feuilles mortes ne tombent qu'à l'arrivée des nouvelles pousses).

Dans un espace plus large, vous pouvez planter une haie libre étagée (de un à trois mètres d'épaisseur). Vous y trouverez une plus grande variété d'insectes et d'oiseaux à tous les étages.

Dans tous les cas, variez les essences d'arbustes indigènes, cela protégera la haie des maladies et sera bien moins monotone à regarder.

Si vous aimez les couleurs, optez pour les floraisons blanches du sureau, de l'aubépine et du prunellier, les tiges rouges du cornouiller et les feuillages automnaux orangés du sorbier, du charme et de la viorne.

Si votre jardin est vraiment fort étroit, il est aussi possible de faire pousser des plantes grimpantes (lieries, clématites) sur une clôture ou sur une palissade. Vous serez surpris d'y voir se diversifier les espèces d'insectes et d'oiseaux.

Pour vous procurer ces arbustes et arbres indigènes, surtout, ne les prélevez pas dans la nature, c'est interdit.

Vous pouvez solliciter vos voisins ou amis chez qui vous pourrez déterrer certaines jeunes pousses, couper certains rameaux au sécateur (bouturage) ou coucher certains autres, à même le sol, attendre que des racines poussent et ensuite les couper (marcottage).

Vous pouvez aussi les acheter chez un pépiniériste ou participer à une distribution gratuite lors de la journée de l'arbre, en novembre, à la Sainte Catherine.

Si vous voulez plus de renseignements sur les jardins naturels, je vous invite à visiter les sites suivants : <http://environnement.wallonie.be/publi/education/jardin-naturel.pdf> et <http://www.natagora.be/natureau-jardin/index.php?id=natureaujardin>



LE CHÂTEAU DE WAROUX,

Haut lieu de la Hesbaye liégeoise



C'est une véritable renaissance que le Collège communal offre au Château de Waroux ! Le projet « PRINTEMPS DE WAROUX » est porté avec conviction par Thomas CIALONE, Premier Echevin en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine classé.

« Les Ansois ont la chance de compter dans leur patrimoine commun ce magnifique domaine, aux charmes centenaires et aux nombreux atouts : notre responsabilité est de préserver ce monument classé, témoin de notre histoire locale mais aussi de l'affecter à de nouvelles destinations, permettant au plus grand nombre de nos concitoyens de se l'approprier », précise Thomas CIALONE. « C'est ce que nous allons faire, grâce à un programme ambitieux mis sur pied avec la collaboration de partenaires de premier plan et offrant une nouvelle vie au Château de Waroux, tout en créant de nouvelles activités durables sur le site », ajoute le Premier Echevin.

Pôle culturel d'excellence, le charmant site de Waroux va se parer de ses plus beaux atouts pour devenir une destination de loisir et de tourisme reconnue de la région... Associé au Fort de Loncin qui est son illustre voisin, il devient un poste avancé de la Maison du Tourisme du Pays de Liège.

Enfin, notons que le Budget 2013 prévoit la réalisation des travaux de rénovation (Phase 1), subsidiés par la Région wallonne. L'investissement se concentrera sur les deux annexes (espaces communautaires) et sur le portail d'entrée.

L'ensemble de ce dispositif baptisé « LE PRINTEMPS DE WAROUX » sera présenté à la fin du mois par le Bourgmestre Stéphane MOREAU et le Premier Echevin Thomas CIALONE, tandis qu'une brochure complète sera bientôt à disposition du public et qu'un site internet relaye déjà l'agenda et les informations pratiques (www.chateaudewaroux.be).

Si le Château de Waroux domine effectivement le paysage au point culminant de la Hesbaye (182 m), gageons qu'il deviendra également, dans les années à venir, un Haut lieu de la Culture et du Tourisme au Pays de Liège !

LE PRINTEMPS DE WAROUX !



→ SOIREES GOURMANDES avril à novembre

- 12 avril : Foie gras – A la table de Paul Bocuse
- 24 mai : Champagne – A la table de Cyril Lignac

→ VINO CLUB WAROUX avril à juin

- 17 avril : Dégustation sur le fruit – Alsace
- 30 avril : Dégustation au féminin et au masculin – Bourgogne
- 15 mai : Dégustation sur le bois et ses tanins – Bordeaux
- 29 mai : Dégustation à l'heure de la mondialisation – Languedoc & Provence
- 12 juin : Dégustation sans frontière – Vins du Monde

→ WHISKY CLUB WAROUX avril à novembre

- 26 avril : Whisky Club Waroux – Ecosse Islay
- 4 mai : Whisky Club Waroux – Ecosse Lowlands
- 29 juin : Whisky Club Waroux – Ecosse Highlands
- 20 septembre : Whisky Club Waroux – Ecosse Speyside
- 1^{er} novembre : Whisky Club Waroux – Bourbon
- 29 novembre : Whisky Club Waroux – Japon
- 8 juin : Balade gourmande



- 21 avril : Concert Nouveaux talents de l'art lyrique (lauréats 2012)

• 18 mai : La Nuit de Waroux – concert, animations, illuminations

A l'occasion de cette soirée féérique, venez découvrir le château de Waroux illuminé de multiples couleurs. La mise en lumière du parc et des milliers de bougies vont compléter votre promenade dans le parc. Des stands de dégustation vous permettront de vous restaurer en plein air. Des scènes, où se produiront des conteurs, des magiciens, des musiciens ou des cracheurs de feu, peupleront les recoins du parc pour cette soirée exceptionnelle. La soirée sera rythmée par des groupes comme Octocorde, les Anchoises, les jazzmen de Big Noise, la Ligue d'improvisation, la troupe d'André BODART ou des cornemuses.

- 22 juin – 23 juin : Festival de musique dans la cour



- Jusqu'au 2 juin : Exposition « L'impressionnisme et la femme »
- 6 juin–8 septembre : Expo « Dans l'intimité du Roi »



• 12 mai : Festival pour enfants

Les enfants et les familles seront à l'honneur à l'occasion de ce week-end qui leur est entièrement consacré. Parallèlement aux stands de restauration où le pop-corn, la barbe-à-papa et la mousse au chocolat seront à l'honneur, le parc du château accueille différents artistes, jongleurs, musiciens, maquilleuse... La journée sera rythmée par le magicien Laurent Piron, l'école de cirque Polichinelle ou la troupe *L'art d'être enfant*.

- 25 et 26 mai : Waroux en fleurs
- 15 juin : Waroux artisanal
- 19 octobre : Waroux artisanal



- Dès le 30 mars : Jardin potager
- Jardin de printemps : 20 mars – 28 avril : Sculptures Agathe De Rouck
- Jardin de printemps : 20 mars – 8 septembre : Totems Serge Nokin
- 6 juin – 8 septembre : Photos royales

→ CHÂTEAU DE WAROUX

Rue de Waroux, 301 - 4432 Allieur
www.chateaudewaroux.be
info@chateaudewaroux.be

→ INFOS - TOURISME, BILLETTERIE - RÉSERVATIONS

Maison de Tourisme du Pays de Liège
 Tél. : 04/371.98.38

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi et dimanche de 14h à 18h

→ ACCUEIL AU CHÂTEAU DE WAROUX

Du mardi au vendredi de 10h à 18h
 Samedi et dimanche de 14h à 18h

→ ACTIVITÉS PERMANENTES

Bureau d'accueil et billetterie générale

Informations touristiques et culturelles

Mise à disposition de supports promotionnels (relais de la Maison du Tourisme du Pays de Liège)

Boutique de produits régionaux de Wallonie et du pays d'Ans en Périgord

Visites du château sur la thématique médiévale

Jardin médiéval et parcours d'art dans le parc